

DOCUMENT

Date : 5 avril 1981

Sources : Archives privées de Dominique Duée

Titre : L'affaire des radios andorranes : vers l'épreuve de force

Descriptif : Détails sur les circonstances de la fermeture des deux stations andorranes.



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

L'AFFAIRE DES RADIOS

5 avril 1981.

ANDORRANES

Vers l'épreuve de force

Andorre. — En Andorre, « l'affaire des radios » prend sa véritable dimension, celle d'un affrontement entre les coprinces détenteurs d'un pouvoir vieux de sept siècles, inadapté aux problèmes de notre temps, et les Andorrans de tous âges et de toutes sensibilités politiques, déterminés à conquérir pacifiquement, mais sans faiblesse, les instruments de la souveraineté de leur pays et les signes concrets de leur dignité d'homme et de citoyen.

Les récentes positions prises par les coprinces, le revirement des délégués permanents après l'accord donné aux conseils majeurs et l'annulation de la décision de fermeture des stations ont convaincu les Andorrans que les « seigneurs » des vallées, Valéry Giscard d'Estaing, et Monseigneur Marti Alanis, avaient renoncé à leur rôle de « protecteurs » de la Principauté pour se cantonner dans des actions favorisant les intérêts des sociétés étrangères.

L'attitude adoptée par les délégués permanents est d'autant plus mal ressentie, que les conseillers n'ont, à aucun moment, fermé la porte à une collaboration étroite avec les services des coprinces. Il est un point sur lequel les élus andorrans entendent ne pas céder d'un pouce : il doit être fait table rase du passé, les anciens exploitants étrangers de Radio-Andorre et de Sud-Radio devant céder la place aux sociétés du conseil général.

« L'homme de la rue » traduit cette ferme position d'une façon plus lapidaire en écrivant sur les murs : « Assez de colonialisme, la radio doit être andorrane ».

Sud-Radio reprend ses émissions

Mais venons-en aux événements d'hier. A 12 h 07, Sud-Radio, qui a obtenu des coprinces une réponse favorable à son recours suspensif, reprend la diffusion de ses émissions.

Peu avant déjà, informés de cette décision, les conseillers majeurs se sont réunis et constatent d'une part que les élus andorrans sont désavoués par les coprinces, d'autre part que la procédure adoptée en cette circonstance est irrégulière. Les conseillers majeurs ont siégé ainsi presque toute la journée d'hier sans que, à l'heure où sort cette édition, nous connaissions les résultats de leur délibération. Dans les milieux bien informés des Vallées, on indiquait qu'ils avaient l'intention de demander à l'Assemblée générale des conseillers de maintenir sa décision de fermeture.

A l'écoute des Vallées

● La police andorrane exerce une surveillance discrète sur les bâtiments des deux stations.

● Le communiqué des délégués permanents, surtout son troisième paragraphe, a plongé les conseillers andorrans et les journalistes, dans la perplexité. Ils ne savent pas — les Bécotiens — ce que les représentants des coprinces ont voulu introduire avec « la possibilité de résolution par le silence administratif qui implique le rejet du recours ».

● Propos d'un Andorran :

« Valéry Giscard d'Estaing qui, presque chaque jour fait fermer une « radio libre » en France, devrait comprendre qu'en Andorre

aussi, nous entendons demeurer maîtres de nos gestes en fermant les stations qui fonctionnent depuis le 29 mars dans l'illegalité. »

● Les auditeurs des deux stations ont téléphoné nombreux de tous les départements du Grand Sud-Ouest, pour exprimer leur solidarité et souhaiter une issue favorable au conflit.

● Radio-Andorre a clos ses émissions, jeudi, à 21 h 30, en diffusant l'hymne andorran. Sud-Radio a prétexté une panne.

LE COMMUNIQUE DES DELEGUES PERMANENTS

Les délégués permanents aux co-princes d'Andorre — le Président de la République et l'évêque de la Seo d'Urgel — ont indiqué, dans un communiqué, qu'ils avaient été saisis de recours présentés par les sociétés de radiodiffusion de la principauté.

Les délégations permanentes, soulignent notamment ce communiqué, ont accepté les recours que les sociétés de radiodiffusion de la principauté, usant d'un moyen de défense offert par le droit andorran, ont formulé à la suite de la décision de fermeture prise par le Conseil général des vallées, le 2 avril 1981... »

Les délégués permanents des deux coprinces, M. Alain Dufoix, préfet des Pyrénées-Orientales et Mgr Gregory Creus, vicaire général de la Seo d'Urgel (Espagne), ont ainsi accepté le recours suspensif présenté par la S.o.f.i.r.a.d. tout en précisant que cette acceptation n'était que provisoire. Ils ont en effet introduit dans ce communiqué « la possibilité de résolution par le silence administratif qui implique le rejet du recours ». Le délai de réponse définitive peut être de six mois, indique-t-on de source judiciaire.

LE COMMUNIQUE DE « RADIO ANDORRE »

« Radio Andorre » a publié le communiqué suivant :

« Contre la fermeture de la station, par décision du Conseil général des vallées, M. Jean Delvigne, président de « Radio Andorre », a déposé un recours en « reposicio » devant l'assemblée andorrane. Il s'agit d'une procédure consistant à demander à l'autorité qui a pris la décision de reconsidérer sa position.

» En même temps, afin de normaliser la situation, M. Jean Delvigne demande au Conseil général de bien vouloir régulariser la cession de l'exploitation à laquelle il a consenti en faveur du Conseil général, le 25 mars dernier ».

...ET CELUI DE « SUD-RADIO »

De son côté, M. Gouyou-Beauchamps, président-directeur général de la S.o.f.i.r.a.d., société dont dépend « Sud-Radio » a fait hier la mise au point suivante :

« Après la fermeture de la station « Sud-Radio », la S.o.f.i.r.a.d. a formé un recours en queixa, devant les délégués permanents des co-princes d'Andorre. Elle vient de recevoir notification de l'acceptation de ce recours. Cette acceptation ayant effet suspensif à l'égard de la mesure contestée, elle a autorisé sa filiale, la société « Radio des Vallées », qui exploite « Sud-Radio », à reprendre ses émissions ».